

on considère les bénéfiques qu'il rapportera. Ces 10 millions de dollars, investis une fois pour toutes rapporteront chaque année aux pêcheurs eux-mêmes un supplément de revenus de 25 millions de dollars. C'est indiscutablement un taux de rentabilité fort élevé. Cela représente un accroissement marqué de la productivité mais cela veut dire aussi que des milliers de pêcheurs de Terre-Neuve, des provinces Maritimes, des Prairies, des Territoires du Nord-Ouest et de la côte ouest disposeront d'un montant plus considérable, vu que la pêche aura un meilleur rendement et qu'une plus grande partie de leur poisson jugé de bonne qualité pourra s'acheminer vers les marchés. En tout et partout, j'estime qu'il en coûtera 5 millions de dollars au trésor fédéral les subventions étant versées aux particuliers. Cela signifie que les coopératives locales et les pêcheurs devront verser un autre montant de 5 millions de dollars.

• (2040)

Je pourrais vous expliquer cette augmentation d'une autre façon. Par suite de la modification à la loi, nous devrions pouvoir augmenter d'environ 30 p. 100 le gain de tous les pêcheurs des eaux intérieures et des lacs. Nous pouvons y arriver, moyennant 5 millions de dollars que devront verser les contribuables fédéraux, et augmenter le revenu de 20,000 pêcheurs sans pêcher plus de poisson que nous ne le faisons aujourd'hui.

La deuxième mesure législative dont il s'agit et dont le discours du trône fait mention, est la loi sur la faune et la flore du Canada. Aucune loi de ce genre n'a encore été adoptée au Parlement canadien. Bien sûr, monsieur l'Orateur, nous avons la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, mais nous n'avons jamais eu de loi sur le gibier d'eau et l'établissement de refuges pour les animaux sauvages.

Cette nouvelle mesure législative exigera une étroite collaboration avec les provinces, qui ont toutes de grandes responsabilités dans ce domaine. Voilà pourquoi j'ai consulté personnellement tous les ministres provinciaux de la faune et de la flore et les ministres chargés des loisirs et de la conservation. Tous, sans exception, ont accueilli avec joie l'initiative du gouvernement dans ce domaine et ils n'ont que des louanges pour la compétence du service de la faune et de la flore du Canada, du côté technique comme en matière de gestion. En vertu de cette loi, nous pourrions obtenir de nouveaux fonds pour la protection d'espèces particulières et l'acquisition de terres dont la propriété nous est essentielle si nous voulons régir comme il se doit nos ressources en matière de faune et de flore.

Le programme de la faune auquel nous songeons coûtera au trésor fédéral environ 10 millions de dollars, mais, de nouveau, comme dans le cas du programme des pêches, les bénéfiques dépasseront de plusieurs fois la somme initiale investie. La vente de permis de chasse et autres vient déjà enrichir de nombreux millions de dollars les trésors fédéral et provinciaux. Ducks Unlimited dépense plus de 4 millions de dollars américains par année seulement pour la conservation de la faune aquatique. Notre propre industrie touristique tire de nombreux avantages de programmes de cette nature.

Cet après-midi, le député de Meadow Lake (M. Nesdoly) a plaisamment parlé d'oies et de grain. Il a parlé de croiser des oies avec des wagons couverts pour transporter par air le grain à l'extérieur du Canada. L'année dernière, nous y sommes presque parvenus dans un programme pour empêcher le pillage des récoltes. Ce programme coûte 1 million de dollars par année. Il s'agit d'un

### L'Adresse—M. Davis

programme conjoint avec les provinces. De fait, l'objectif est de nourrir les canards et les oies tout le long de leur route migratoire à travers le Canada. Le programme permet de les nourrir aux frais de tous les contribuables et non aux frais de l'agriculteur seul. Des cultures appâts sont plantées et le cultivateur des Prairies est assuré. De là vient mon allusion aux oies et à leur aptitude particulière de transporter les grains au-dessus des Prairies.

J'en arrive maintenant à une troisième mesure législative envisagée dans le discours du trône et qui m'intéresse beaucoup, la nouvelle loi sur les agents de contamination de l'environnement. On s'attachera à prévenir plutôt qu'à guérir. Nous allons examiner de près de nouvelles substances inventées par l'homme. En vertu du projet de loi, les matières plastiques et les produits chimiques toxiques seront les premiers à être examinés, surtout par les industries elles-mêmes. Il est certain que les experts et ingénieurs d'Environnement Canada établiront le processus et le protocole des essais. Ils établiront des principes directeurs tout comme les fonctionnaires de la Division des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social procèdent à des essais d'additifs alimentaires, de drogues et de pesticides. Mais l'industrie sera appelée à faire ses propres essais et nos fonctionnaires en surveilleront de près les résultats.

Certains députés ici présents pourront considérer ce processus de filtrage comme injurieux pour le secteur privé. Je ne puis être d'accord avec eux. La plupart des fabricants de produits chimiques verraient avec plaisir l'établissement d'une politique stricte dans ce domaine, d'un ensemble de lignes directrices et de protocoles sur l'environnement qui les aideraient à choisir les produits qu'ils peuvent vendre sans risques. A l'heure actuelle, ils encourent un risque énorme, à savoir qu'un de leurs produits peut se trouver sur le marché depuis un certain nombre d'années avant que les environnementalistes mettent en évidence les dangers qu'il présente.

Nous allons rechercher les produits chimiques qui ont quatre caractéristiques communes. La première est celle des produits qui ne se dégradent ou ne s'altèrent que très lentement dans la nature. La seconde caractéristique est qu'ils sont absorbés par des êtres vivants et se concentrent au fur et à mesure qu'ils progressent dans la chaîne alimentaire naturelle. En troisième lieu, ils se dispersent très rapidement et très largement et on les retrouve souvent à des centaines sinon à des milliers de milles de leur source; et quatrième, une fois qu'ils sont entrés dans l'environnement, ils peuvent être irrécupérables, et même moyennant de grosses sommes d'argent, ils ne peuvent jamais être repris sous contrôle. Les noms de quelques-unes de ces substances néfastes sont connus. Elles comprennent les métaux lourds comme le plomb, le cadmium, le mercure et les produits chimiques tels que les biphenyles polychlorurés. Malheureusement, certaines de ces substances existent déjà en quantités inquiétantes dans notre biosphère. Étant donné que leurs sources sont nombreuses et que leur utilisation est répandue dans le monde entier, il est souvent essentiel d'obtenir la collaboration internationale si nous voulons maintenir sous contrôle les éléments de contamination qui nous entourent, non seulement au Canada mais ailleurs.

Je pourrais mentionner en passant qu'une mesure analogue est envisagée aux États-Unis et qu'un projet de loi sur les substances toxiques est en préparation à Washington. Le nôtre aura une portée plus étendue. Il traitera non seulement de substances toxiques ou délétères, c'est-à-